

La population du delta du Saloum protège sa mangrove

Situation

En 1981, le delta du Saloum a été classé réserve de biosphère par le gouvernement sénégalais. Depuis 2011, il est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Mais la mangrove est menacée en raison d'un déboisement effréné, ce qui entraîne la disparition progressive des bancs d'huîtres, de moules, de crevettes et autres crustacés qui dépendent des forêts de mangrove pour se reproduire. Or, il s'agit à la fois d'une base alimentaire et d'une source de revenus dont la population ne pourrait se passer.

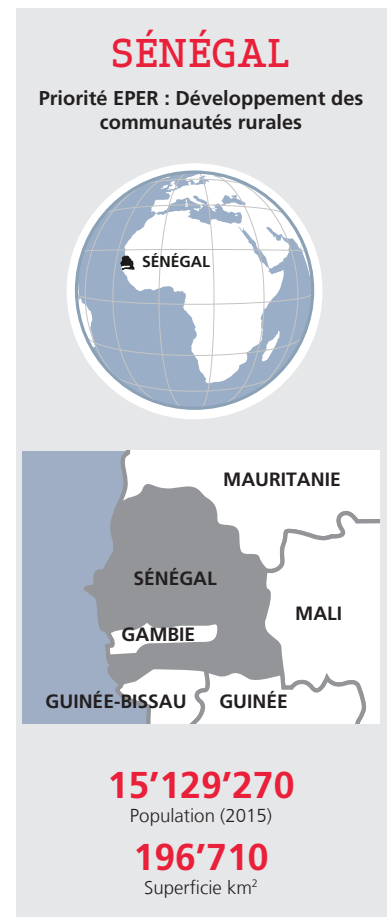
La préservation de la mangrove du delta du Saloum est importante pour la subsistance des habitants de la région. Il leur faut donc développer des formes d'exploitation durables qui laissent à la mangrove le temps de se régénérer. Préserver cet écosystème est aussi bénéfique pour les générations à venir.

Objectifs

Le projet soutient la population du delta du Saloum dans la préservation de ses moyens de subsistance en protégeant la mangrove. Des alternatives aux formes d'exploitation actuelles doivent être trouvées avec toutes les parties prenantes des villages et du district. Le but est d'accroître les revenus en améliorant les modes de transformation des produits de la mer de sorte à pouvoir les vendre sur les marchés locaux avec une plus-value.

Bénéficiaires

Population de 4600 personnes, membres des comités de villages, organisations de base et organisations féminines de 15 villages.





Activités

Pour protéger la mangrove, il est essentiel que les villageois se concertent sur les modes d'exploitation des palétuviers et des fruits de mer et qu'ils définissent ensemble des règles de gestion minimales. Dans une première étape, les membres des comités villageois et des organisations locales analysent la situation concernant l'exploitation de la mangrove par la population. A partir de leurs conclusions et des lois en vigueur, des plans d'exploitation sont élaborés après consultation et acceptation par toute la population des villages. Les comités de village veillent à ce que ces plans soient respectés.

L'une des raisons qui conduit à la destruction de la mangrove est l'utilisation du bois de chauffe. Afin de limiter ces pertes, chaque village replante une petite surface d'arbres à croissance rapide afin de disposer d'une source de combustible. Le projet encourage par ailleurs la mise en service de poêles à bois plus performants nécessitant moins de bois. Ces poêles sont fabriqués par des artisans locaux et vendus à des prix abordables.

Un autre aspect du projet porte sur la préparation des fruits de mer (avec des méthodes plus efficaces de séchage et de fumage) et la commercialisation des produits à des conditions équitables.

Organisations partenaires

Association pour la Promotion des Initiatives Locales (APIL)

Avancement du projet

Des cours pratiques ont été dispensés à 65 personnes (50 femmes et 15 hommes) sur la préparation et la fixation de guirlandes destinées à l'élevage d'huîtres. Jusqu'ici, pour récolter les huîtres, les femmes coupaient toute la racine car le fait de détacher les huîtres une à une constitue un travail fastidieux. Cette opération a des conséquences catastrophiques pour la mangrove et pour les huîtres, qui n'ont plus de support sur lequel se fixer. Les guirlandes installées entre deux pieux permettent de laisser les huîtres croître sur d'autres supports que les racines de mangrove. L'usage de guirlandes est un moyen économique de lancer des élevages d'huîtres et par-là même de protéger la mangrove. Avec cette méthode, des cordes sont fixées entre deux pieux fichés dans l'eau du delta. Les femmes attachent une coquille d'huître à ces cordes, qui flottent dans l'eau et permettent aux larves d'huître de se fixer. Au bout de dix à dix-huit mois, les huîtres sont assez grosses pour être récoltées. En 2016, des collectifs de femmes ont installé 35 guirlandes à huîtres sur un total de 11 sites de la mangrove en appliquant les techniques apprises. Au total, 3 km de guirlandes ont été mises en place.

Le projet a aussi permis d'équiper 285 foyers de poêles à bois. Dans d'autres foyers, 29 fours ont été construits en terre glaise directement dans la cuisine.

Dans le cadre du projet, la population a planté 22 000 plants de palétuviers afin de compenser les effets de la déforestation de la mangrove. Les villageois ont également commencé à planter des forêts de petite taille afin de disposer de bois à brûler à moyen terme.

Pays, région, ville

Sénégal, région de Fatick, département de Foundiougne, communes de Djilor, Diossong, Toubacouta, Mbam et Djirnda

Budget 2018

CHF 150 000

N° de projet EPER : 764.335

Chargé de programmes

Heidi Keita-Gautschi

Contact

EPER (Entraide Protestante Suisse)
Département Communication
Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne
Tél. +41 21 613 40 70
Fax +41 21 617 26 26
info@eper.ch
www.eper.ch
Dons : CCP 10-1390-5